



DELIBERATION PORTANT DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commune de ROBERVAL

Séance du 06 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel VERPLAETSE, maire.

Etaient présents : Michel VERPLAETSE, Maire,
Michel SINEAU, Adjoint au Maire,
Aurore BOUCHENEZ, Ludovic CASTAGNONI, Sylvie DARAS, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Christian VAN WETTEREN Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

Ludovic CASTAGNONI est arrivé à 19h30

Mme Sylvie LECLAIR, est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Délibération Portant Demande d'un Fonds de Concours

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du Conseil municipal n°14-2023 en date du **06 juin 2023**, approuvant le Règlement d'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte et notamment les dispositions incluant la Commune de **ROBERVAL** comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de **ROBERVAL** souhaite procéder à **la rénovation énergétique des bâtiments communaux de la mairie** et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Ouï l'exposé du Maire,

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en vue de participer au financement de **rénovation énergétique des bâtiments communaux de la mairie**, à hauteur de 16 195.32€.

Fait à ROBERVAL

Le 06 juin 2023

Michel VERPLAETSE
Maire



Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le :
Affiché le :
Mis en ligne le :